



Jugement Italien pour une garde d enfant français

Par **Myrtilles**, le **22/08/2013** à **20:34**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis plus de 3 ans , jusque la mon ex-femme vivait dans la même ville elle avait la garde de notre fille de 7 ans sauf que l année dernière elle est partie vivre en Italie elle a saisi le juge afin d'obtenir la garde , c est ce qu'elle a eu sauf que finalement c est à elle de faire les voyages d Italie pour me ramener ma fille un week end sur deux.

1 année de passée et maintenant elle souhaite un nouveau jugement parce que la route et trop fatigante pour elle donc elle veut que ce soit moi qui me déplace. Sauf que la juge de bonneville à rejeter l'affaire et dit que le jugement doit avoir lieu en Italie lieu de résidence de l'enfant ???

Je ne parle pas l'italien, les avocats sont hors de prix ?

De plus elle est cadre elle n est jamais dispo pour ma fille elle va à l école française et vie avec des baby-sitter, aucun suivi scolaire aucune éducation , ma fille ne voit jamais sa mère, en échange elle lui achète tout ce qu'elle veut.

Est ce que j ai des chances en Italie ? De récupérer la garde de ma fille, qu'elle est la loi pour un père en Italie ?

Que dois je faire ?

Merci